



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 7 JUIN 2022 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC**

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MERY
ONTEX
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIVIERS-DU-LAC

VOGLANS

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Thibaut GUIGUE
Julie NOVELLI
Jean-Marc DRIVET
Bruno MORIN
Claude SAVIGNAC
Danièle BEAUX-SPEYSER
Nicolas JACQUIER
Jean-François BRAISSAND
Florian MAITRE
Nathalie FONTAINE
Jacques CURTILLET
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Louis ALLARD
Gérard DILLENSCHNEIDER
Brigitte TOUGNE-PICAZO
Jean-Claude LOISEAU
Robert AGUETTAZ

Yves MERCIER

Départ après la 4^{ème}
délibération

Départ après le vote du PV

Départ après la 9^{ème}
délibération

Absents excusés :

CHINDRIEUX
VIONS

Marie-Claire BARBIER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSE
Véronique MERMOUD
Mathilde HABOUZIT

Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON
Corentin ALEXANDRE
Meije DELOUX
Emma BOSSAN

Directeur général des services
Directeur général adjoint des services
Directrice du Pôle Aménagement
Responsable du pilotage de la performance et des procédures contractuelles
Responsable juridique et des assemblées
Assistante Service juridique et des assemblées
Assistant Direction générale / Cabinet du Président
Stagiaire juridique et des assemblées
Juriste

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 mai 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 21 votants.
Thibaut GUIGUE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 13 Année : 2022
Exécutoire le : 14 JUIN 2022
Affichée le : 14 JUIN 2022
Visée le : 14 JUIN 2022

VALORISATION DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE
Cession d'un véhicule du service Valorisation des Déchets à la société SCANIA France – Précision apportée à la délibération n°15 du Bureau communautaire du 5 avril 2022

Monsieur le Président rappelle que le service valorisation des déchets renouvelle régulièrement son parc de véhicules de collecte et se sépare des camions les plus anciens.

A ce titre, le Bureau communautaire du 5 avril 2022 a approuvé la cession d'un camion MERCEDES ACTROS avec bras de levage poly benne et grue PK12502, immatriculé 1291 VA 73, à la société SCANIA FRANCE, au prix de 18 000 € net de taxes (cf. délibération en pièce jointe).

Cette délibération indiquait une date de 1^{ère} mise en circulation le 5 avril 2003 au lieu du 5 avril 2004.

Il convient de corriger cette erreur afin de finaliser la vente et permettre le paiement par la société SCANIA France.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la précision apportée à la délibération du 5 avril 2022 dans le cadre de la vente du véhicule précité à la société SCANIA France,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents.

Aix-les-Bains, le 7 juin 2022

Le Président,
Renald BERETTI

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 18
- Présents et représentés : 18
- Votants : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 5 AVRIL 2022 À 18H00,**

Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	Départ après la 4 ^{ème} délibération
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Gérard DILLENCHNEIDER
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAÎTRE	Départ après la 9 ^{ème} délibération
MERY	Nathalie FONTAINE	
MOTZ	Daniel CLERC	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Bruno CROUZEVIALLE	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Pouvoir d'Antoine HUYNH
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Autres présents non votants :

Régis DORMOY	Directeur de CGLE
Patrice BLANCHOZ	Pôle Aménagement CGLE
Olivier BERLIOUX	Directeur de cabinet
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur général adjoint des services
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Elise QUAY-THEVENON	Assistante de direction



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 mars 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 29 présents et 31 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 15 Année : 2022

Exécutoire le : 13 AVR. 2022

Affichée le : 13 AVR. 2022

Visée le : 13 AVR. 2022

VALORISATION DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE Cession d'un véhicule du service Valorisation des Déchets à la société SCANIA FRANCE

Monsieur le Président rappelle que le service valorisation des déchets renouvelle régulièrement son parc de véhicules de collecte et se sépare des camions les plus anciens.

A ce titre, il est proposé de céder un camion MERCEDES ACTROS avec bras de levage polybenne et grue PK12502, immatriculé 1291 VA 73, mis en circulation le 5 avril 2003, présentant 268 000 kilomètres, à la société SCANIA FRANCE, au prix de 18 000 € net de taxes.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents.

Aix-les-Bains, le 5 avril 2022

Le Président,
Renald BERETTI



- Délégués en exercice : 33
- Présents : 27
- Présents et représentés : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Valorisation des déchets et économie circulaire - Cession d'un véhicule du service Valorisation des Déchets à la société SCANIA France

Date de transmission de l'acte : 13/04/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 13/04/2022

Numéro de l'acte : d4139 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220405-d4139-DE

Date de décision : 05/04/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations
3.2.2. Autres cessions

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Cession d'un véhicule du service Valorisation des Déchets à la société SCANIA France - Précision apportée à la délibération n.15 du Bureau communautaire du 5 avril 2022

Date de transmission de l'acte : 14/06/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 14/06/2022

Numéro de l'acte : d4174 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220607-d4174-DE

Date de décision : 07/06/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations
3.2.2. Autres cessions